
Adresse de la commune de Sarrazin (Haute-Garonne) qui annonce avoir envoyé au ministre de la guerre un don en linge pour les défenseurs de la patrie, lors de la séance du 9 floréal an II (28 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune de Sarrazin (Haute-Garonne) qui annonce avoir envoyé au ministre de la guerre un don en linge pour les défenseurs de la patrie, lors de la séance du 9 floréal an II (28 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) pp. 453-454;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28552_t1_0453_0000_11

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Terrassons et exterminons les tyrans et leurs satellites, et recherchons dans l'intérieur jusqu'au dernier ennemi caché de la révolution.

Pour parvenir à vaincre ces esclaves, les bras des républicains de ce district sont occupés à l'approvisionnement des armées; déjà nous avons fait conduire 27,163 quintaux, tant en vivres qu'en fourrages, tant aux armées qu'aux différents dépôts qui ont été indiqués, y compris 11,840 qui ont été portés par le district de Nogent seul, et dont les voituriers ont été 7 semaines et 2 mois en route, et ont été prolonger jusque dans le Palatinat, sans y comprendre 10,000 quintaux, tant en vivres qu'en fourrages, qui ont été versés à différentes armées par des voitures étrangères.

Pour réduire au néant ces cohortes étrangères armées pour détruire la liberté, ils préparent la foudre qui doit les frapper; un atelier commun, en activité dans notre commune, vient d'en produire 260; ils ont été versés au magasin de celle de Paris. Hommes, femmes, enfants, vieillards préparent [le bois pour] être réduit en charbon. Les métaux d'or, d'argent, de cloches, cuivre, fer, sont apportés depuis longtemps à la République et ont peut-être déjà servi à augmenter activement ses ressources. Tous se sont empressés d'offrir des habits, des chemises dont le nombre de ces dernières monte à 1,750. Et 422 l. en numéraire et assignats.

Les décadis, sont employés à célébrer les époques mémorables de la révolution et la mémoire des martyrs de la liberté, à honorer la vertu, la vieillesse, et à récompenser le mérite des cultivateurs.

Nous sentons que sans la vertu les hommes ne peuvent obtenir le bonheur; nous regardons l'intempérance et l'oisiveté comme la principale cause de la dépravation des mœurs; pour bannir de cette commune les vices que nous abhorrons, le conseil général vient, par un règlement sur la tenue des écoles d'instruction, d'établir des récompenses d'encouragement pour ceux qui feront des progrès, et des peines correctionnelles contre ceux qui, négligeant de profiter de cette institution salutaire se livreront à l'oisiveté et à l'intempérance

Les cabarets et autres lieux publics sont interdits aux jeunes gens jusqu'à l'âge de 18 ans; l'épuration des mœurs et la pratique des vertus est à l'ordre du jour.

Nous vous prions, Législateurs d'approuver ce règlement provisoire en attendant que vos travaux vous permettent d'en faire un général pour la République.»

MEMART, BILLY (*secrét.*), DUBUISSON (*vice-présid.*), BOUCHER, C.P.E. LAPORTE, JANSON, AUDIEU.

43

La Société populaire de Péronne adresse à la Convention le procès-verbal d'une de ses séances, où se trouve consigné le sacrifice que des défenseurs de la patrie ont fait, en tout ou en partie, de la viande qui leur étoit distribuée (1).

(1) P.V., XXXVI, 191. Bⁱⁿ, 14 flor. (2^e suppl^t); J. Sablier, n^o 1286.

[Péronne, 3 flor. II] (1).

« Représentans,

Nous vous adressons l'extrait du procès-verbal de la Société populaire de cette commune, du 29 germinal.

Les sacrifices que font les défenseurs de la République des subsistances de première nécessité, doivent faire trembler les tyrans, car ils doivent juger par ces sacrifices de la réunion de nos cœurs et que bientôt nous les forcerons de crier avec nous: Vive la République, vive la Convention. S. et F.»

ROBERT, NOBÉCOURT, BOUTEVILLE, LÉVÊQUE, MERMER, membres Comité de correspondance.

[Extrait du procès-verbal; 29 germ. II].

Président: Forget.

Un secrétaire fait lecture de deux lettres, l'une du général Calendini et l'autre du président des subsistances militaires, section des viandes, par lesquelles il font part à la Société, que le 4^e bataillon des volontaires nationaux formé à Soissons, ont fait abandon de 4 jours sur un mois de leurs subsistances de viandes. Les officiers en ont fait le sacrifice, en totalité, tant qu'ils seront en garnison, et de moitié lorsqu'ils seront en campagne.

Que le dépôt du 25^e bataillon des volontaires nationaux fait abandon de la viande 2 jours par décade.

Que dépôt du 17^e bataillon des fédérés fait abandon de la moitié de sa viande; l'officier commandant le dépôt de toute la sienne.

La Société applaudit à ces sacrifices, arrête qu'il en sera fait mention civique au procès-verbal, qu'extrait en sera remis à chacun des corps et encore à la Convention.

P.c.c.: NOBÉCOURT (*secrét.*).

44

Le citoyen Morel, boulanger à Valognes, offre à la patrie le montant de la liquidation de sa maîtrise (2).

45

Le citoyen Pradal Mazade écrit à la Convention qu'il a adressé au ministre de la guerre, au nom de la commune de Sarrazin, une quantité assez considérable de linge (3).

[Sarrazin, 22 vent. II] (4).

« Citoyen Président,

Je viens d'envoyer au citoyen Ministre de la guerre le détail de l'offrande du linge de nos frères d'armes de notre commune, elle

(1) C 303, pl. 1107, p. 1, 2.

(2) P.V., XXXVI, 191. Bⁱⁿ, 14 flor. (2^e suppl^t).

(3) P.V., XXXVI, 191. Bⁱⁿ, 14 flor. (2^e suppl^t).

(4) C 301, pl. 1080, p. 42; Castel-Sarrasin, Hte-Garonne (auj. T.-et-Gar.).

m'avait chargé du soin de ce linge. Le choix qu'elle a fait de moi m'a donné la plus vive satisfaction, aussi puis-je vous assurer, Citoyen président, que j'ai mis tout le soin et toute l'attention dont j'ai été capable, ainsi que la citoyenne Verdier, ma nièce, dont le civisme est bien connu, que mon fils regarde comme sa fille et dont il est le parrain et qui vit auprès de moi. Le citoyen Gay, chirurgien, qui était mon associé dans cet ouvrage a mis aussi ses lumières, son assiduité et son zèle; les jeunes citoyennes se sont empressées de travailler pour leurs frères d'armes; les plus pauvres comme les plus aisées ont donné leur linge, chacun selon leurs facultés. Avec la plus douce satisfaction, agréez Citoyen président, et que nos représentants veuillent bien agréer aussi notre offrande qui ne coûte pas un soupir à personne de cette commune, et qui a bien voulu applaudir à mon ouvrage et à mon amour pour la patrie et pour la République. Mes sentimens ne se sont jamais démentis depuis le commencement de la révolution; ainsi que ceux de mon fils qui est mon enfant unique et qui a l'honneur d'être parmi vous (1). Je finis, Citoyen président en t'assurant que les mêmes sentimens me suivront jusqu'à ma dernière heure. S. et F. ».

PRADAL MAZADE.

Vive la République et la Convention nationale.

46

**Le citoyen Vidalin, représentant du peuple près les armées du Nord et des Ardennes, pour le complément de la cavalerie, adresse à la Convention nationale la somme de 750 liv. offerte à la patrie par les hussards du no-
vième régiment dont le dépôt est à Vitry-sur-Marne; ce qui doit rehausser le mérite de ce don, ajoute-il, c'est le civisme persévérant que ces braves militaires ont professé, leur exactitude à remplir leurs devoirs, et la discipline sévère qu'ils observent.**

La Convention nationale décrète la mention de tous ces dons, et l'insertion au bulletin des lettres qui les annoncent (2).

[Châlons-sur-Marne, 6 flor. II; Au présid. de la Conv.] (3).

« La publicité des traits généreux est à la fois un tribut que l'on doit à la patrie et une récompense dont la délicatesse de l'homme vertueux ne saurait s'alarmer. La Convention nationale étant naturellement le miroir où doivent se réfléchir les vertus républicaines, tous les exemples de courage ou de désintéressement, c'est dans votre sein que je dépose la douce jouissance que m'ont fait goûter de braves militaires dont je ne doute pas que vous proclamiez le patriotisme et qui sont dignes à bien des égards de la reconnaissance nationale.

(1) Sans doute Mazade-Percin, repr. de la Hte-Garonne.

(2) P.V., XXXVI, 191 et 233. B^{te}, 11 flor. (1^{er} suppl^t); J. Sablier, n° 1287.

(3) C 301, pl. 1080, p. 45, 46, 47, 48 à 58. Adresses des compagnies Delorme, Berger, Renaud, Tassin, Florenval, Laroche, Paulin, Heina, de Bigo, Lemoigne, Tessier.

Les hussards du 9^e régiment dont le dépôt est à Vitry-sur-Marne viennent de prouver que les tendres émotions de la sensibilité peuvent s'allier à l'énergie des âmes guerrières; ils ont renouvelé un exemple d'autant plus précieux qu'il a été enfanté par l'enthousiasme de la République, et que jamais on n'a eu l'idée dans les temps antiques de la barbarie et du despotisme; destinés à défendre la patrie par leur bravoure et à venger la mort de leurs frères qui ont péri en combattant pour elle, ils ont voulu donner encore à leurs épouses et à leurs orphelins une preuve de l'intérêt affectueux que leur position leur a inspiré; ils m'ont donc chargé de vous présenter la somme de 750 l. qui est la valeur d'un jour de prêt qu'ils ont sacrifié avec allégresse. Ce qui rehaussera sans doute à vos yeux le mérite de ce don, c'est le civisme persévérant qu'ils ont professé, c'est leur exactitude à remplir leurs devoirs, c'est la discipline sévère qu'ils observent.

Il est douloureux de ne pouvoir vous citer tous les traits qui les honorent sans avoir à vous peindre des malheurs. Le 4 de ce mois le feu a pris à un édifice national où l'on fabriquait du salpêtre. L'incendie a fait dans un temps très court d'effrayants progrès; près de 60 maisons ont été la proie des flammes; les secours multipliés du 9^e régiment d'hussards secondés par un heureux hasard de ceux du 5^e des hussards qui arrivaient à l'instant même, n'ont pu arrêter le mal qu'après de grands ravages; plusieurs d'entre eux ont été grièvement blessés, un plus grand nombre encore a failli périr sous les débris des maisons qui s'éroulaient, victimes d'un zèle qui ne calcule point les périls et qui ne suit que l'instinct du courage. Cette calamité a réduit bien des familles à l'indigence et au désespoir. Je les recommande à la commisération nationale. Déjà j'ai donné des ordres pour que la municipalité prenne soin de consoler leur infortune; il est à observer que ce sont les familles les plus pauvres qui ont supporté tout le poids du malheur. J'ai préparé aux riches des plaisirs bien sensibles. Je leur ai délégué la fonction de la bienfaisance.

J'espère, Citoyen président, que tu communiqueras ces différents détails à la Convention nationale; ils ne peuvent que l'intéresser; il appartient aux représentants d'un peuple libre d'apprécier les actes de vertu et de prendre des moyens de soulager le malheur. Je ne doute pas qu'on accorde des secours que la justice réclame impérieusement et que les conjonctures rendent indispensables.

Tu trouveras ci-joint la lettre que m'ont adressée les officiers, sous-officiers et hussards du 9^e, et le vœu de chacune des compagnies. S. et F. ».

VIDALIN.

[Les off. et sous-off. du 9^e régiment de hussards au repr. Vidalin; Vitry-sur-Marne, 4 flor. II].

« Représentant,

Nous te prions de faire parvenir à la Convention nationale l'offrande dont nous te faisons l'envoi, ainsi que celle des sous-officiers et hussards qui composent le dépôt; nous la destinons tous au soulagement des défenseurs de la patrie; nous te prions aussi d'assurer tes dignes collègues que nous mettons au nombre des jours heu-